



COMMUNAUTÉ DE COMMUNES  
**DES DEUX RIVES**

## **BUREAU COMMUNAUTAIRE**

### **SEANCE DU 17 FEVRIER 2023**

L'an deux mille vingt trois, le 17 Février à dix sept heures, le Bureau Communautaire légalement convoqué par courrier du 10 Février 2023, s'est réuni dans les locaux de la Communauté de Communes des Deux Rives, sous la présidence de Monsieur Jean-Paul TERRENNE, 1<sup>er</sup> Vice-Président de la Communauté de Communes des Deux Rives.

#### **2023D7-8-06**

#### **OBJET : FONDS DE CONCOURS EN MATIERE D'EQUIPEMENTS SPORTIFS**

##### **Etaient présents :**

Messieurs, TERRENNE Jean Paul, DELACHOUX Jean-Paul, RENAUD Olivier, Madame FILLATRE Francine, DELFARIEL Eric, BENOIT Pascal, DOUSSON Bruno, RATTO Stéphan, Madame LE CORRE Christiane, Jean DUPUY, et BOYER Serge

##### **Absents excusés :**

Messieurs BAYLET Jean Michel, Madame MAERTEN Marie Bernard, (donne pouvoir à Jean-Paul DELACHOUX), MERIEL Guy (donne pouvoir à Eric DELFARIEL)

##### **Assistait à la réunion :**

Mr BRAJOUX Pascal : Directeur Général des Services

Monsieur Eric DELFARIEL a été désigné secrétaire de séance

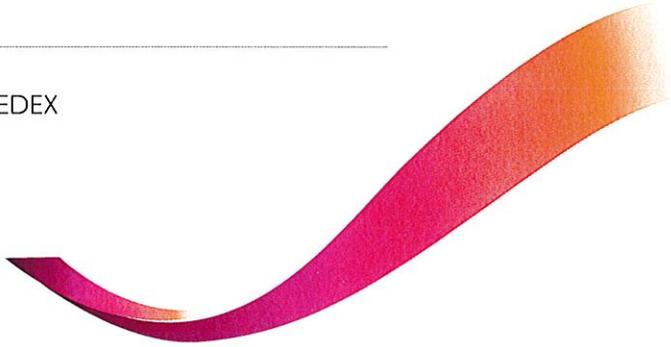
---

2, RUE DU GÉNÉRAL VIDALOT 82403 VALENCE D'AGEN CEDEX

Tél. : 05.63.2992.00 – Fax : 05.63.2992.01

Site : <http://www.cc-deuxrives.fr>

Email : [info@cc-deuxrives.fr](mailto:info@cc-deuxrives.fr)



2023D7-8-06

OBJET : FONDS DE CONCOURS EN MATIERE D'EQUIPEMENTS SPORTIFS

Conformément à l'article 5 - III - 10 des statuts de la Communauté de Communes, nous sommes compétents pour faire bénéficier les communes de fonds de concours communautaires pour les travaux de gros entretien ou de modernisation des installations sportives existant au 1<sup>er</sup> janvier 2002 :

- les terrains de jeux (principal et entraînement),
- les tribunes attenantes,
- les vestiaires attenants,
- les Club-House attenants,
- les éclairages des terrains de jeux,

dans les conditions suivantes :

- un projet par an par commune au maximum
- dépense subventionnable plafonnée par projet à 152 000 € HT
- taux de fonds de concours de 40%

C'est dans ce cadre, que la commission prospectives financières s'est réunie le 15 février 2023 et propose le projet suivant :

◄ Commune d'AUVILLAR :

Aménagement ancien vestiaire:

- montant HT des travaux : 10 000,00 €
- fonds de concours sollicité : 40 %
- fonds de concours proposé : 40 % : 4 000,00 €

LE BUREAU COMMUNAUTAIRE

Après en avoir délibéré à l'unanimité,

## DÉCIDE

- d'attribuer la participation suivante :

◀ Commune d'AUVILLAR :

*Aménagement ancien vestiaire:*

- montant HT des travaux : 10 000,00 €
- fonds de concours sollicité : 40 %
- fonds de concours proposé : 40 % : 4 000,00 €

Fait à Valence d'Agén, le 17 février 2023  
Au registre sont les signatures

Pour extrait conforme  
A Valence d'Agén, le 20 février 2023

Le secrétaire de séance désigné  
Le Maire de PERVILLE

Le Président de la Communauté de  
Communes des Deux Rives

Eric DELFARIEL



Jean Michel BAYLET

  
Certifié exécutoire

Reçu en Préfecture le **21 FEV. 2023**

Affiché sur le panneau des annonces légales le **21 FEV. 2023**

## AR Préfecture

### FONDS DE CONCOURS EN MATIERE D'EQUIPEMENTS SPORTIFS

Identifiant unique de l'acte : 082-248200016-20230217-2023D7\_8\_06-DE

Numéro d'acte : 2023D7\_8\_06

Date de décision : 17/02/2023

Nature : DELIBERATIONS

Code matière : 7-8-0-0-0 (Finances locales / Fonds de concours)

Fichier acte : 2023D7-8-06-FONDS DE CONCOURS EN MATIERE D'EQUIPEMENTS SPORTIFS.pdf

Collectivité émettrice : cc-des-deux-rives

Acte transmis par : Delphine LANGLOIS

---

Date d'envoi de l'acte : 21/02/2023 15:26:19

**Date de réception de l'AR : 21/02/2023 15:26:42**